



EGLISE  
CATHOLIQUE  
CHRETIENNE  
DE GENEVE

**EGR** EGLISE CATHOLIQUE  
ROMAINE - GENEVE  
EN MARCHÉ À VOS CÔTÉS!



Eglise  
protestante  
de Genève

---

**Eglise catholique-chrétienne  
de Genève**

3, passage du 1er Août  
1212 Grand-Lancy  
022 794 06 54

**Eglise catholique  
romaine – Genève**

13, rue des Granges  
1204 Genève  
022 319 43 43

**Eglise protestante  
de Genève**

24 rue Gourgas  
1205 Genève  
022 552 42 10

## Aux député-e-s du Grand Conseil genevois

Genève, le 20 mars 2018

Mesdames, Messieurs les député-e-s,

Nous nous permettons de vous écrire aujourd'hui pour vous faire part de nos réflexions quant au Rapport de la Commission des Droits de l'Homme et notamment au projet de loi sur la laïcité de l'Etat, tel qu'il vous sera soumis cette semaine au Grand Conseil.

D'une manière globale, nous constatons que l'état d'esprit qui prévalait dans le groupe de travail, piloté par M. Cuenod, et repris dans la première version du projet de loi, a changé. Un état d'esprit qui, auparavant, tenait compte du statut particulier de Genève, de son histoire et de sa tradition d'ouverture, qui visait la promotion de la liberté de croire et la tolérance ; un état d'esprit qui reconnaissait l'apport des organisations religieuses à la cohésion sociale et envisageait des relations de celles-ci avec l'Etat concernant notamment les services d'aumônerie et l'intégration des étrangers.

Désormais, dans le projet qui vous est soumis, ces intentions sont remplacées par une compréhension beaucoup plus restrictive du fait religieux, perçu non plus comme un apport mais davantage comme une menace. La suppression de « permettre aux organisations religieuses d'apporter leur contribution à la cohésion sociale » en est un bon exemple.

Or, depuis plusieurs siècles, nos Eglises rendent des services précieux à la société et à l'Etat. Tout d'abord par l'accompagnement spirituel et social des plus fragiles, quelle que soit leur croyance : les malades, les personnes endeuillées, les personnes seules et âgées, les prisonnier-ère-s... Les responsables des lieux de confinement sont généralement très heureux de la présence d'aumôniers qui, par leur écoute et leur bienveillance, tendent à prévenir autant que possible les accès de désespoir. De surcroît, la prise en charge de cette présence par nos Eglises soulage les finances de l'Etat.

Voyez plutôt : les Eglises mettent à disposition des aumôneries plus de 40 postes de travail, entièrement financés par leurs propres deniers. Plus de 5000 visites sont effectuées chaque année par nos aumôniers en prison ; plus de 10'000 visites le sont sur les 6 sites des hôpitaux de Genève ; autre exemple parmi d'autres, près de 60'000 passages sont enregistrés chaque année au temple des Pâquis qui apporte une aide d'urgence aux plus démunis-e-s.

Les services rendus par les Eglises vont également au-delà de ce cadre en contribuant, à leur niveau, à la cohésion sociale et à l'intégration des étrangers. Que l'on pense au travail auprès des requérants d'asile ou aux célébrations qui suivent des catastrophes (crash du SR 111, attentats à l'étranger, etc), en ces moments où les habitant-e-s du canton ressentent le besoin de se rassembler et de se recueillir ensemble.

A noter enfin, et ce n'est pas le moindre apport des Eglises au canton et à ses habitant-e-s, elles entretiennent, sur leur propre budget, l'ensemble du patrimoine chrétien de Genève, ce qui représente plusieurs millions de francs chaque année. On parle là des temples et des églises qui embellissent tous les villages de Genève mais aussi la cathédrale St Pierre. Pour ne prendre que cet exemple,

l'entretien de la cathédrale, lieu ouvert au public et utilisé par nos autorités politiques, bâtiment le plus visité de Genève par les touristes (400'000 passages par an), coûte 1,5 million par an, à la seule charge de l'Eglise protestante de Genève (près de 10% de son budget total !).

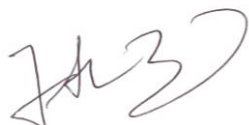
Certes, il en serait de même pour toute association privée. D'ailleurs, le projet de loi dit que « les communautés religieuses s'organisent selon les formes du droit privé ». Or, en vérité, l'Etat ne nous traite pas comme telle puisqu'il définit de manière très stricte l'utilisation que les Eglises peuvent faire des biens patrimoniaux (temples, églises, presbytères) (art 9).

En reconnaissance des services rendus à la population, l'Etat propose, contre rémunération, de percevoir la contribution ecclésiastique volontaire au nom des Eglises. Or, dans la dernière version du projet de loi, elle est supprimée à moyen terme, ce qui revient de fait à leur laisser supporter seules les frais importants mentionnés ci-dessus tout en leur retirant une source de revenus essentielle ! Ceci au nom de l'égalité avec les autres organisations religieuses. Précisons d'emblée que nous sommes favorables à l'extension de la contribution ecclésiastique au-delà des 3 Eglises reconnues.

Les Eglises chrétiennes œuvrent avec confiance et ténacité à Genève, où leur place dans la société est beaucoup plus complexe qu'ailleurs en Suisse. Voter le projet de loi tel que présenté cette semaine revient à péjorer encore davantage leur situation à Genève. Est-ce bien cela que nous, Genevoises et Genevois, souhaitons ?

En revanche, voter le projet de loi en ne limitant pas dans le temps le prélèvement de la contribution ecclésiastique (art 14) et en n'accordant pas aux communes et à l'Etat un droit de préemption pour les biens incamérés (art 24 LPMNS), les restrictions prévues à l'article 9 étant suffisantes, permettrait aux Eglises de pouvoir continuer à œuvrer pour le bien (être) commun. Et c'est dans ce sens que nous espérons votre soutien.


En espérant une bonne réception de cette lettre et en restant à votre disposition pour en parler, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les député-e-s, nos sentiments dévoués.



Jean Lanoy  
Curé  
Eglise catholique chrétienne



Pascal Desthieux  
Vicaire épiscopal  
Eglise catholique romaine



Emmanuel Fuchs  
Président  
Eglise protestante de Genève